



COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Nous sommes là pour vous !

UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

Bonjour,

La période que nous vivons actuellement est une source d'inquiétudes chez les membres de notre communauté. Dans les dernières semaines, vous avez été nombreux à communiquer avec mon bureau pour nous faire part de votre perspective et il est essentiel que nous gardions le contact. Aujourd'hui plus que jamais! Sachez que je comprends vos inquiétudes, mais je reste convaincue que c'est en restant soudés que nous allons passer au travers de cette période difficile.

Notre gouvernement a un plan robuste pour gérer la pandémie de la COVID-19. Je tiens à partager avec vous les mesures mises en place afin de soutenir les Canadiens et les entreprises à travers le pays.

Mon équipe et moi sommes toujours là pour vous aider. Restons solidaires, tout en étant prudents!

Marie-Claude Bibeau



Réalités fédérales et provinciales - p.2

Plan d'intervention économique du Canada
pour répondre à la COVID-19 - p.3

COVID-19 et saison des impôts - p.4

Soutien aux particuliers - p.5

Soutien aux travailleurs - p.7

Soutien aux Canadiens à l'étranger - p.10

Soutien aux entreprises et organismes - p.11

Mobilisation du secteur industriel pour
lutter contre la COVID-19 - p.13

Soutien aux agriculteurs - p.14

Canada - États-Unis - p.15

Solidaires envers notre communauté de
Compton-Stanstead - p.16

Meilleures pratiques sanitaires - p.17

RÉALITÉS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec partagent la même priorité : garantir la santé et la sécurité des citoyens.

Bien que les services de santé soient une responsabilité essentiellement provinciale, le rôle du gouvernement fédéral est d'aider les provinces à fournir ces services notamment au travers d'un soutien financier. En 2019, le Québec a reçu 25 milliards \$ d'Ottawa pour administrer les services de santé à la population. Depuis le début de la crise de la COVID-19, le gouvernement fédéral a transféré 500 millions \$ de plus aux provinces et aux territoires.

Au niveau fédéral, notre rôle est plus général et se concentre sur des approches pan-canadienne et internationale.

- En santé, nous investissons dans la recherche et les sciences pour trouver un vaccin et nous venons en aide aux provinces et territoires en matière d'approvisionnement médical.
- Nous mettons en place des mesures afin de soutenir les entreprises, les emplois, mais également l'économie canadienne.
- Nous contrôlons les frontières pour assurer la sécurité des Canadiens au pays, sans compromettre celle de ceux à l'étranger, et ce, sans nuire au commerce international qui est essentiel à notre économie et surtout, à notre sécurité alimentaire.

PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR RÉPONDRE À LA COVID-19

Ce Plan d'intervention économique fournira jusqu'à **27 milliards \$** en soutien direct aux Canadiens et entreprises. Je vous présente dans cette infolettre une série de nouvelles mesures qui peuvent vous aider à faire face aux défis liés à la COVID-19.

Pour en savoir plus, vous pouvez aussi consulter le lien suivant :
<https://bit.ly/393mYhb>.

COVID-19 ET SAISON DES IMPÔTS

Les contribuables ont jusqu'au 1er septembre 2020 pour payer leurs impôts à l'Agence du revenu du Canada. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'appliquera à ces montants durant cette période.

La date limite pour produire les déclarations de revenus des particuliers pour 2019 est reportée au **1er juin 2020**.

Si, toutefois, vous touchez l'Allocation canadienne pour enfants, des versements du crédit pour la TPS ou encore le Supplément de revenu garanti du fédéral, vous êtes encouragés à ne pas retarder la production de votre déclaration afin que vos prestations soient bien calculées.

Pour en savoir plus, consulter le lien suivant <https://bit.ly/3a6LFLb> ou téléphoner au **1-800-959-7775** (du lundi au vendredi entre 9h00 et 18h00).

	FÉDÉRAL	PROVINCIAL
Date limite de remise de la déclaration d'impôts	1er juin	1er juin
Date recommandé de remise de la déclaration d'impôts	30 avril	30 avril
Date limite pour le paiement des impôts	31 août	31 juillet

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

SOUTIEN AUX PARENTS

Pour les plus de 12 000 familles de Compton-Stanstead qui reçoivent l'**Allocation canadienne pour enfants**, vous recevrez 300 \$ de plus par enfant dans le versement du mois de mai.

Pour plus d'information, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2UefYd2>.

SOUTIEN AUX AÎNÉS

Compte tenu des conditions volatiles du marché et de leurs incidences sur l'épargne-retraite de nombreux retraités, le montant minimal requis des retraits des fonds enregistrés de revenu de retraite pour 2020 sera **réduit de 25%** afin d'augmenter la marge de manœuvre financière de nos aînés.

CRÉDIT POUR LA TPS/TVH

Pour les personnes à revenu faible ou modeste qui reçoivent les versements du **crédit pour la TPS**, vous recevrez un paiement spécial d'ici le mois de mai.

Les personnes seules qui bénéficient de cette mesure recevront 400 \$ en moyenne alors que ce sera près de 600 \$ pour les bénéficiaires en couple.

Pour en savoir plus, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3a6LFLb>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

FLEXIBILITÉ POUR LES PAIEMENTS HYPOTHÉCAIRES

Les six plus grandes institutions financières se sont engagées à travailler avec les clients des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises afin de fournir des solutions flexibles pour gérer les défis liés à la COVID-19.

Ce soutien pourrait comprendre un report de paiement pouvant aller jusqu'à six mois pour les hypothèques et la possibilité d'allègement sur d'autres produits de crédit.

Pour en savoir plus, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2xZiY4J>.

REFUGES POUR FEMMES ET SANS-ABRI

Les sans-abris et ceux qui fournissent des services pour les soutenir sont parmi les plus vulnérables au nouveau coronavirus. Le gouvernement du Canada investit **150 millions \$** dans le réseau national de prestation en place dans le cadre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne pour les sans-abris.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/39769C7>.

Nous investissons également **50 millions \$** dans des refuges pour femmes et dans les organismes d'aide aux personnes victimes d'agression sexuelle afin de les aider à gérer ou à prévenir une éclosion dans leurs établissements.

Pour avoir plus d'informations à ce sujet, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/398NlwV>.

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS

ASSURANCE-EMPLOI

Les Canadiens mis en quarantaine peuvent demander des prestations de maladie de l'assurance-emploi (AE).

Pour soutenir les Canadiens touchés par la COVID-19, Service Canada prend les mesures de soutien suivantes :

- **Suppression du délai de carence d'une semaine pour les prestations de maladie de l'AE pour les nouveaux prestataires** qui sont placés en quarantaine afin que cette première semaine leur soit payée;
- Les personnes qui présentent une demande de prestations de maladie de l'AE en raison d'une mise en quarantaine n'auront pas à fournir un certificat médical;
- Les personnes qui ne peuvent pas faire leur demande en raison d'une mise en quarantaine peuvent la présenter ultérieurement et verront leur demande d'assurance-emploi antidatée afin de couvrir la période visée.

Si vous êtes admissible et voulez faire une demande, visitez la page des prestations de maladie de l'assurance-emploi : <https://bit.ly/2QA20A2>.

Pour avoir plus de renseignements, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Qv8JLx> ou téléphoner au **1-833-381-2725** (sans frais).

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS

ALLOCATION DE SOINS D'URGENCE

Une nouvelle **Allocation de soins d'urgence** qui prévoit jusqu'à 900 \$ aux deux semaines pour une période maximale de 15 semaines sera mise en place dès le mois d'avril.

Cette prestation à montant fixe offrira un soutien du revenu aux personnes suivantes :

- Les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui sont mis en quarantaine en raison de la COVID-19 ou atteints de cette maladie, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi;
- Les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui prennent soin d'un membre de la famille atteint de la COVID-19, par exemple un parent âgé, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi;
- Les parents qui ont des enfants ayant besoin de supervision à cause de la fermeture de leur école et qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu d'emploi, qu'ils aient droit ou non à l'assurance-emploi.

Pour avoir plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3a6LFLb>.

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS

ALLOCATION DE SOUTIEN D'URGENCE

Pour les Canadiens qui perdent leur emploi ou qui sont confrontés à des heures de travail réduites en raison de la COVID-19, une nouvelle **Allocation de soutien d'urgence** fournira de l'aide financière aux travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

Que vous soyez **travailleur indépendant, entrepreneur indépendant ou une entreprise individuelle**, si vous n'avez pas droit à l'assurance-emploi, vous aurez accès à la prestation pour soins d'urgence.

La mise en œuvre de cette mesure est prévue pour le début avril.

Pour avoir plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3a6LFLb>.

TRAVAIL PARTAGÉ

Le programme **Travail partagé** de l'assurance-emploi aide les employeurs et les employés à éviter les mises à pied à la suite d'une diminution temporaire du niveau d'activité normale de l'entreprise.

Le programme fournit un soutien de revenu aux employés admissibles aux prestations d'assurance-emploi qui réduisent temporairement leur semaine de travail.

La durée maximale des accords de Travail partagé est passée de **38 à 76 semaines** pour aider les entreprises touchées par le ralentissement des activités dû à la COVID-19.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant <https://bit.ly/2vD3G4J> ou composer sans frais le **1-800-367-5693**.

SOUTIEN AUX CANADIENS À L'ÉTRANGER

ASSISTANCE CONSULAIRE

Les Canadiens à l'étranger sont encouragés à revenir au Canada. Il est crucial de profiter des vols commerciaux encore disponibles pour revenir au pays dans les plus brefs délais.

Si vous êtes à l'extérieur du pays, la première chose à faire est de vous inscrire auprès d'Affaires mondiales Canada : <https://voyage.gc.ca/voyager/inscription>. De cette façon, notre gouvernement peut savoir où vous vous trouvez et comment vous transmettre des renseignements utiles.

Pour obtenir des renseignements, contacter l'ambassade ou le consulat le plus proche en vous informant ici : <https://voyage.gc.ca/assistance/ambassades-consulats> ou en suivant leurs pages Facebook ou encore leurs comptes Twitter.

Si vous avez besoin d'assistance consulaire d'urgence, contacter le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence par téléphone au **+1-613-996-8885** (à frais virés si ce service est offert) ou par courriel à sos@international.gc.ca.

AIDE FINANCIÈRE

Les Canadiens à l'étranger qui subissent directement les répercussions de la COVID-19 pourront demander un **prêt d'urgence** afin de couvrir temporairement leurs besoins en vue de leur retour.

Ils peuvent communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche (<https://voyage.gc.ca/assistance/ambassades-consulats>), ou avec le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence par téléphone au **+1-613-996-8885** (à frais virés si ce service est offert) ou par courriel à CAN.finances.CV19@international.gc.ca pour demander une aide financière.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

SUBVENTION SALARIALE TEMPORAIRE

Afin de soutenir les petites entreprises, les organismes sans but lucratif et de bienfaisance, ainsi que certaines sociétés privées sous contrôle canadien qui subissent des pertes de revenus, une **subvention salariale temporaire sera accordée pour une période de 3 mois**.

Cette mesure permettra aux employeurs admissibles de réduire le montant des retenues à la source à remettre à l'Agence du revenu du Canada.

À combien s'élève la subvention ?

La subvention équivaut à **10% de la rémunération** versée le 18 mars 2020 ou après, et avant le 20 juin 2020, jusqu'à 1375\$ par employé et un maximum de 25 000\$ par employeur.

Comment calculer la subvention?

Vous devrez calculer manuellement la subvention en fonction de votre situation individuelle.

Comment recevrez-vous la subvention ?

Une fois que vous avez calculé votre subvention, vous pouvez réduire votre versement courant d'impôt fédéral ou provincial que vous envoyez à l'Agence du revenu du Canada du montant de la subvention.

Vous ne pouvez pas réduire vos versements de cotisations au Régime de pensions du Canada ou à l'assurance-emploi.

Pour plus d'information, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3a6LFLb>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

Le programme de crédit aux entreprises est mis sur pied pour que les entreprises canadiennes aient accès à plus de **10 milliards \$ en financement et en solutions d'assurance-crédit**, par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada.

Pour Exportation et développement Canada, visiter lien suivant <https://bit.ly/3beOTMA>, contacter le **1-800-229-0575** ou envoyer un courriel à tradeadvisor-conseiller@edc.ca.

Pour la Banque de développement du Canada, visiter le <https://bit.ly/2UnkIMp> ou contacter le **1-877-232-2269**.

AUTRES RESSOURCES

Pour retrouver toutes les informations gouvernementales sur le soutien disponible aux PME, visiter le lien suivant : <https://bit.ly/33ABVWV>. Ce site sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la situation.

Télécharger l'application Entreprises Canada (<https://bit.ly/396UxPz>) pour trouver du soutien adapté à vos besoins et des réponses spécifiques à vos questions sur la COVID-19.

Consulter le guide de préparation à la pandémie (<http://www.chamber.ca/fr/ressources/preparation-a-une-pandemie/>) de la Chambre de commerce du Canada pour vous aider dans les jours et les semaines à venir.

MOBILISATION DU SECTEUR INDUSTRIEL POUR LUTTER CONTRE LA COVID-19

Le Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19 a pour objectif de mobiliser les entreprises canadiennes dans le but de concevoir des produits faits au Canada qui aideront à lutter contre la COVID-19.

Ces produits pourraient comprendre des fournitures et de l'équipement essentiels à la santé et à la sécurité tels que :

- Des produits désinfectants;
- De l'équipement de protection individuelle;
- Des produits permettant de poser des diagnostics et des tests;
- Des technologies de suivi de maladies.

Consulter la liste des produits et services requis par le gouvernement fédéral dans sa lutte contre la COVID-19 en suivant le lien suivant : <https://bit.ly/3bi09b9>.

Pour avoir plus d'informations, communiquer avec **TPSGC.PABPMEClient-APOSMEClient.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca**

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

SOUTIEN FINANCIER

Le crédit à court terme offert aux agriculteurs et au secteur agroalimentaire sera augmenté par l'intermédiaire de Financement agricole Canada. Ce dernier recevra une capacité de prêt supplémentaire de **5 milliards \$** pour soutenir nos producteurs, nos entreprises agroalimentaires et nos transformateurs d'aliments.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://www.fcc-fac.ca/fr/covid-19.html> ou téléphoner au **1-888-332-3301**.

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

Tous les producteurs admissibles dont la date de remboursement de leur prêt sous le **Programme de paiements anticipés** est le 30 avril, ou avant, obtiendront une période additionnelle de **six mois** pour rembourser le prêt.

Pour plus d'informations, visiter <https://bit.ly/2WBbi2l>.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Les travailleurs étrangers temporaires font un travail important pour maintenir notre pays et contribuer à notre économie. Ils permettent, entre autres, à nos entreprises agricoles de pouvoir nourrir les Canadiens.

Les travailleurs agricoles saisonniers seront **exemptés** des restrictions de voyage qui s'appliquent actuellement. Ils devront néanmoins se soumettre aux protocoles de vérification médicale avant de voyager. **Les travailleurs saisonniers étrangers devront également s'isoler pendant 14 jours à leur arrivée au Canada.**

Une modification temporaire est apportée au processus d'étude d'impact sur le marché du travail pour les employeurs des secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire. Ainsi, la période de recrutement de 2 semaines sera annulée pendant les 6 prochains mois.

Pour avoir plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2UbJ8d8>.

CANADA - ÉTATS-UNIS

FRONTIÈRE AVEC LES ÉTATS-UNIS

En raison de la pandémie de la COVID-19, les États-Unis et le Canada restreignent temporairement **tous les passages non essentiels** à leurs frontières.

Les passages « non essentiels » sont ceux effectués à des fins touristiques ou récréatives.

Nous sommes tous conscients de l'importance de cette frontière pour notre région. Les chaînes d'approvisionnement, y compris celles qui reposent sur le camionnage, ne seront pas touchées par cette nouvelle mesure. Les déplacements des Canadiens et des Américains qui traversent la frontière pour effectuer des travaux essentiels ou pour d'autres raisons essentielles ne seront pas affectés.

Cette décision fut mise en œuvre le 21 mars 2020 et sera en vigueur pendant 30 jours. Après ce délai, elle sera réexaminée par les deux pays.

CHEMIN ROXHAM

Le premier ministre a annoncé une entente mutuelle avec les États-Unis selon laquelle les migrants irréguliers qui tentent de traverser notre frontière seront renvoyés aux États-Unis.

La mesure sera en vigueur pendant 30 jours. Après ce délai, elle sera réexaminée par les deux pays.

Pour avoir plus de renseignements à ce sujet, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3blaPpA>

SOLIDAIRES ENVERS NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMPTON-STANSTEAD

En ce moment, une de mes plus grandes préoccupations concerne la disponibilité des ressources humaines dans toute la chaîne alimentaire de notre communauté de Compton-Stanstead.

Nous avons absolument besoin des producteurs et des éleveurs, des camionneurs, des employés dans les usines de transformation alimentaire, dans les épiceries et bien plus encore. Nous cherchons des bénévoles dans les banques alimentaires et les popotes roulantes. Toutes ces personnes sont essentielles à notre sécurité alimentaire, mais elles sont, comme nous tous, vulnérables à la maladie et responsables de leurs proches.

Je fais un appel à tous. Si vous êtes disponibles et en santé, avec toutes les précautions qui s'imposent, offrez vos services à nos entreprises et nos organismes. Tous ces employeurs adaptent leurs pratiques à cette nouvelle réalité pour continuer de nourrir la population tout en protégeant leurs employés et bénévoles.

Tout aussi important, n'oubliez pas de remercier les professionnels de la santé, mais également ceux de la sécurité publique et du secteur alimentaire qui font un travail incroyable!

MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzzb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>



Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à phac.inof.aspc@canada.ca.